

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE



CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

PROGRAMME DES REFORMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERES

COMITE DE PILOTAGE

SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DE PILOTAGE DU PROGRAMME DES
REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA CEMAC
(PREF-CEMAC)

COMMUNIQUE FINAL

En marge de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 31 octobre 2017, une session extraordinaire du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) s'est tenue le 30 octobre 2017 à N'Djaména (République du Tchad), sous la présidence de Son Excellence Monsieur **Gilbert ONDONGO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille Public de la République du Congo, Président dudit Comité. Monsieur Paul TASONG, Commissaire de la CEMAC en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière, rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Cette Session Extraordinaire était consacrée à l'examen des voies et moyens d'approfondir le marché financier de la CEMAC en lien avec le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale.

Prenaient part aux travaux, les Ministres ou Représentants des États membres et Premiers Responsables des structures membres du COPIL ci-après :

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur **Louis-Paul MOTAZE**, Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- Monsieur **Alamine Ousmane MEY**, Ministre des Finances ;

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Henri-Marie DONDRA**, Ministre des Finances ;
- Monsieur **Felix MOLOUA**, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale ;

Pour la République du Congo :

- Monsieur **Calixte NGANONGO**, Ministre des Finances et du Budget;
- Madame **Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS**, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale ;

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Régis IMMONGAULT TATANGANI**, Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du Développement ;
- Monsieur **Noel Nelson MESSONE**, Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Intégration Régionale, chargé des Gabonais de l'Etranger ;

Pour la République de Guinée Équatoriale :

- Monsieur **Baltasar ENGONGA EDJO'O**, Ministre d'Etat à la Présidence de la République en charge de l'Intégration Régionale;
- Monsieur **Miguel ENGONGA OBIANG**, Ministre des Finances et du Budget ;

Pour la République du Tchad :

- Monsieur **Ngueto Tiraina YAMBAYE**, Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement ;
- Monsieur **Christian Georges DIGUIMBAYE**, Ministre des Finances et du Budget ;

Pour la Commission de la CEMAC :

- Madame **Rosario MBASOGO KUNG**, Vice-Présidente, représentant le Président de la Commission;
- Monsieur **Paul TASONG**, Commissaire en charge des Politiques Economique, Monétaire et Financière ;

Pour la BEAC :

- Monsieur **ABBAS MAHAMAT TOLLI**, Gouverneur ;
- Monsieur **Dieudonné EVOU MEKOU**, Vice Gouverneur
- Monsieur **Ivan BACALE EBE MOLINA**, Directeur Général des Etudes, Finances et Relations Internationales ;

Pour la BDEAC :

- Monsieur **Fortunato OFA MBO NCHAMA**, Président ;
- Monsieur **ZOUNGUERE-SOKAMBI**, Vice-Président ;

Pour la COBAC :

- Monsieur **HALILOU YERIMA BOUBAKARY**, Secrétaire Général ;

Pour la COSUMAF :

- Monsieur **Rafael TUNG NSUE**, Président ;

Pour le GABAC :

- Monsieur **Eienne TABI MBANG**, Directeur des Etudes et de la Prospective, représentant le Secrétaire Permanent du GABAC ;

Pour l'UNIPACE :

- Monsieur **SANDA OUMAROU**, 1^{er} Vice-Président du Conseil Exécutif du GICAM, représentant le Président de l'UNIPACE ;

Participaient également aux travaux :

- Monsieur **Jean Claude MGBWA**, Président de la Commission des Marchés Financiers du Cameroun ;
- Monsieur **Pierre EKOULE MOUANGUE**, Directeur Général de Douala Stock Exchange,

Après avoir adopté son ordre du jour, le Comité de Pilotage a pris connaissance des conclusions des travaux du Groupe de Travail qu'il avait mis en place pour traiter de l'approfondissement du marché financier de la CEMAC en lien avec le renforcement du dispositif de surveillance multilatérale.

OUVRANT ses travaux par l'examen du Rapport des travaux du Groupe de Travail sus mentionné, le COPIL, tout en saluant la qualité dudit Rapport, a demandé que certains aspects relevés dans ce Rapport soient approfondis, notamment les facteurs entraînant la non cession sur le marché secondaire par les banques commerciales des titres publics.

Pour ce qui est du mécanisme de pondération des risques sur la signature souveraine, le COPIL a décidé de s'en tenir à la récente résolution prise par la COBAC. A travers cette résolution de la COBAC, les Banques qui le désirent moyennant certaines conditions, notamment l'élaboration d'un plan crédible de renforcement des fonds propres, pourront solliciter des exemptions qui seraient à hauteur de 0% de pondération en 2018, 0% en 2019, 50% en 2020, revenant à 100% dès 2021 et s'estompant automatiquement dès lors que l'Etat a respecté le critère de convergence sur la non accumulation d'arriérés de paiements.

Par ailleurs, s'appuyant sur la résolution de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016 à Yaoundé, prescrivant le renforcement de la stabilité financière de la zone CEMAC par une surveillance accrue du système bancaire régional et une utilisation optimale des instruments de la politique monétaire, le COPIL a réitéré la nécessité de maintenir inchangés les Règlements de la COBAC sur la couverture et la division des risques.

En outre, le COPIL a recommandé au Comité Ministériel de l'UMAC l'adoption du projet de résolution portant promotion d'une participation accrue des Etats aux marchés obligataires de la CEMAC.

POURSUIVANT ses travaux par l'examen des mesures visant le rapprochement des deux marchés financiers de la CEMAC, le COPIL a exprimé la nécessité de leur fusion et de fixer une date butoir pour la fin de ce processus.

Il a de ce fait recommandé à la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC d'adopter le Projet d'Acte Additionnel confiant au PREF-CEMAC le suivi de la collaboration entre les deux marchés financiers actuels de la CEMAC dans l'optique de leur fusion dans un horizon de 3 ans. Il a aussi souligné l'urgence d'approfondir le marché financier de la CEMAC, en proposant un ensemble de mesures visant, à travers une action volontariste des Etats, l'approfondissement du marché financier de la CEMAC.

Abordant le point sur la situation de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC), le COPIL a pris acte de la note soumise par la Direction de la BDEAC y relative. Il a autorisé la BDEAC à recourir à un cabinet d'audit externe indépendant pour la réalisation de l'audit comptable, financier et organisationnel proposé par elle pour la période allant de janvier 2015 à mars 2017. Le COPIL a aussi prescrit à la BEAC de recourir à la COBAC, comme le prévoit la Convention la liant à la BDEAC, afin d'auditer l'utilisation des ressources mises par elle à la disposition de la banque de développement sous-régionale.

Le COPIL a par ailleurs prescrit un diagnostic global de la situation de la BDEAC afin de se pencher également sur les sujets relatifs à sa performance. Il a en outre demandé une meilleure exploitation des résultats des audits qui seront effectués.

Au terme des travaux, le COPIL a adressé ses remerciements au Président de la République du Tchad, Son Excellence Monsieur **Idriss Deby ITNO**, au Gouvernement et au Peuple tchadien pour l'accueil chaleureux et la qualité du séjour en terre tchadienne.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité, de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

N'DJAMENA, le 30 octobre 2017

LE PRÉSIDENT



Gilbert ONDONGO